RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 34C7FFDB-7C20-4E03-9504-059C9504078A

2NEA

Société par actions Simplifiée
Au capital de 100€
1 000 actions de 0.1 €uro
[redacted]

RCS MARSEILLE 948 545 913

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre à 9 heures, les associés de la SAS 2NEA se sont réunis audit siège.

L'Assemblée est présidée par M. Noam ATTOUN

Le président constate d'après la feuille de présence que toutes les parts sociales qui composent le capital social sont présentes. En conséquence, le quorum atteint étant de 100 %, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de cession de parts sociales
- Changement de Président
- Démission du Directeur Général

PREMIERE RESOLUTION

Les cessions de parts sociales suivante sont agréées :

- La cession de 340 actions par M. Noam ATTOUN à M. Dan AZERAF
- La cession de 330 actions par la SAS FINANCIERE RAN à M. Dan AZERAF

Les 1 000 actions qui composent le capital social seront désormais réparties comme il suit :

Docusign Envelope ID: 34C7FFDB-7C20-4E03-9504-059C9504078A

- M. Dan AZERAF : 670 actions
- M. Aviram HADDAD : 330 actions

L'article 8 des statuts sera modifié comme il suit :

« **ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de CENT EUROS (100 €)

Il est divisé en 1 000 actions de 0.1 euros chacune de nominal, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et actuellement réparties comme il suit :

- **M. Dan AZRAF :** 670 actions
- **M. Aviram HADDAD :** 330 actions

Total du nombre d'actions composant le capital social : 1 000 actions. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission remise par M. Noam ATTOUN le 6 décembre 2024 de ses fonctions de président.
Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et met fin à ses fonctions.

L'Assemblée générale décide de nommer M. Dan AZERAF pour une durée indéterminée aux fonctions de Président de la Société en remplacement de M. Noam ATTOUN démissionnaire, et ce à compter du 6 décembre 2024.

M. Dan AZERAF, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission remise par M. Eliran HADDAD le 6 décembre 2024 de ses fonctions de directeur général.
Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et met fin à ses fonctions.
Le directeur général n'est pas remplacé.

DS DS DS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

DocuSigned by:
Aviram HADDAD
93B3B476E10648E...

DocuSigned by:
7CB13B2611F345F...

DocuSigned by:
Noam ATTOUN
8490E72CBA0F49E...

DS AH

DS

DS NA